

DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Partie à compléter par l'étudiant

Numéro étudiant :

Date de dépôt du dossier :

Nom :

Prénom :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Statut boursier : ☐ OUI ou ☐ NON

Intitulé de la formation et niveau d'études :

Motif et date limite de l'annulation d'inscription avec remboursement (durant l'année universitaire en cours) :

- **Le 31 octobre :**☐ Renonciation à une inscription en PASS ou LAS.- **Le 25 janvier :**☐ Inscription dans un autre établissement de l'enseignement supérieur (hors PASS, LAS et hors procédure de transfert)☐ Renonciation à l'inscription à l'IEJ (remboursement limité aux seuls droits d'inscription)☐ Entrée dans la vie active ou recherche d'emploi☐ Refus de VISA☐ Raisons médicales☐ Autre motif à préciser (justificatif)- **Le 31 mars :**☐ Renonciation à une inscription en formation continue (remboursement limité aux seuls droits d'inscription)☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir☐ Certifie l'exactitude des renseignements communiqués

Date et signature :

Partie à compléter par la composante

Date de réception du dossier par la composante :

L'étudiant a participé aux examens du 1^{er} semestre : ☐ OUI☐ NONLa composante donne son accord pour l'annulation : ☐ OUI☐ NON

Date et signature :

Réglementation

Un apprenant ne peut pas obtenir l'annulation de son inscription si des examens ont été effectués.

Les apprenants ayant opté pour un paiement échelonné doivent s'être acquittés de la totalité des droits d'inscription pour pouvoir prétendre à un remboursement.

Le remboursement, lorsqu'il est de droit ou accordé sur décision de la Présidente de l'Université, est effectué sous réserve d'une somme restant acquise à l'établissement (**23 euros**), conformément à l'arrêté fixant les taux des droits d'inscription pour l'année universitaire concernée, au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

Aucune annulation ne pourra être accordée en cas d'interruption d'études après les dates limites mentionnées ci-dessus.

Le simple fait de ne pas assister aux cours n'implique pas l'annulation de l'inscription. Sans annulation administrative, toute inscription reste valide.

L'annulation d'inscription supprime tous les droits afférents aux services de l'Université (cours, examens, accès au campus, aux bibliothèques, etc...).

Adresse pour le retour de la carte étudiante et des certificats de scolarité : 99 avenue Jean Baptiste clément 93430

Villetaneuse bureau F104 SIAD bâtiment lettres (courrier simple)

Pièce à fournir au dossier

- ☐ La carte étudiante de l'Université Sorbonne Paris Nord (**si la carte a été récupéré**)
- ☐ La plaquette des certificats de scolarité fournie lors de la finalisation de l'inscription administrative (**si le certificat a été édité**)
- ☐ Quitus de la bibliothèque à demander à la bibliothèque de votre campus
- ☐ Lettre de motivation explicitant la demande
- ☐ Tout justificatif en rapport avec votre situation (certificat d'inscription dans un autre établissement, contrat de travail, certificat médical)
- ☐ Un relevé d'identité bancaire à votre nom (cf annexe procuration si au nom d'un tiers le RIB avec la pièce d'identité du titulaire du RIB)

Procuration si le remboursement n'est pas effectué sur le compte bancaire de l'étudiant

Je soussigné(e) (*nom et prénom de l'étudiant*), autorise le remboursement des frais d'inscription suite à l'annulation de mon inscription à l'Université Sorbonne Paris Nord, sur le compte bancaire de (*nom du titulaire du RIB*)

.....

.....

Fait le, à

Attention : il est obligatoire d'ajouter la copie de la pièce d'identité du titulaire du RIB

Signature :